

eOs



ME PELLEGRINI
7-9 PLACE DE LA GARE
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

15

Wasquehal, le 20 août 2024

Affaire : EDF c/ SCP SCHMERBER
Nos références : 1120108263
Référence EDF : 10183985025/9223840269
SIREN : 324347228

Objet : Déclaration de créance

Maître,

Par jugement en date du 30 mai 2024, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de SCP SCHMERBER 21 R JEAN DE LA FONTAINE 75016 PARIS 16, RCS n° 324347228.

Cette société a souscrit auprès de la SA EDF un contrat:

- Compte commercial : 10183985025 / Compte de facturation 9223840269

En qualité de mandataire de la SA EDF, nous déclarons, par la présente, la créance qui s'élève à la somme de 510.47 euros dont nous requerrons l'admission au passif chirographaire échu de SCP SCHMERBER.

Le montant de la créance est arrêté à la date du jugement d'ouverture. Tout paiement ou avoir postérieur à cette date vient ou viendra en déduction des prochaines factures.

Toute correspondance relative à ce dossier devra être adressée à EOS France 19 Allée du Château blanc 59290 WASQUEHAL avec mention de nos références, ou par mail à l'adresse suivante : edf-pco@eos-fr.fr.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

EOS FRANCE
Delphine DRUON

SAISI LE

MC

23 AOUT 2024

SCP SCHMERBER**Détail de votre facture du 12/04/2024 n° 10197355714****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 12kVA
Réf. de votre contrat 1-KKS37Y
Prix réglementés
Souscrit depuis le 20/08/2014

Données Point de Livraison

21 RUE DE LA FONTAINE 75016 PARIS
Réf Acheminement Electricité : 07490448536633

Données de comptage

Identifiant de comptage : 212 **Type de compteur** : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 12,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	1301 le 13/03/2024	1301 le 22/03/2024
Base	1301 le 22/03/2024	1301 le 03/04/2024

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. **Etape 3** : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1 % enchères), 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères),

5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr



EOS France
Immeuble Bord de l'Eau - 19, allée du Château Blanc - CS 80215 - 59445 Wasquehal Cedex - FRANCE

Je soussigné, Matthieu DELAVENNE, agissant en qualité de : Directeur Général

de la Société EOS France, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 18 300 000 €, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 488 825 217 et dont le siège social est 74 rue de la Fédération à PARIS (75015),

Donné par les présentes, les pouvoirs à : Delphine DRUON, en sa qualité de responsable opérationnel,

à l'effet de représenter la société EOS France devant les juridictions compétentes pour les litiges résultant d'opérations de recouvrement réalisées pour son compte ou le compte de sa clientèle et, à cette fin :

- prendre l'initiative de toute action en justice devant tous tribunaux, y former toutes démarches et dépenses, exercer toutes voies de recours ; en tout état de cause, traiter, exiger, transiger, compromettre ;
- faire et signer les déclarations de créances entre les mains des mandataires judiciaires dans le cadre des procédures collectives.

Aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations, remplir toutes formalités et prendre toutes dispositions ; substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire dans l'intérêt de la Société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de sa signature ; elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment, à mon initiative.

Delphine DRUON n'est pas autorisée à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés, car ceux-ci lui ont été délégués en raison de sa compétence.

L'acceptation du présent pouvoir vaut engagement de la part de Madame Delphine DRUON à faire spontanément état de celle-ci au cours de tout contrôle, de toute instruction ou demande de renseignements des agents de l'Administration, de la Police ou de la Gendarmerie, ou au cours de toute instance judiciaire.

Fait à Wasquehal, le 1^{er} février 2023, en double exemplaire.

Delphine DRUON (2)

Matthieu DELAVENNE (1)

*Bon pour
Acceptation de
pouvoir*

(1) Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

(2) Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation de pouvoir »

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS - EXPERT CREDIT MANAGEMENT

Vous avez été nommé expert credit-management pour la Direction des Marchés d'Affaires de la Direction Commerce d'EDF. A ce titre, vous avez la responsabilité de défendre au mieux les intérêts d'EDF en matière de recouvrement de créances amiable et judiciaire, dans le cadre de la difficulté des entreprises, telle que définie notamment dans le livre VI du code de commerce et dans le cadre de la difficulté des copropriétés.

EDF a par ailleurs souhaité externaliser une partie de son recouvrement et des activités liées aux procédures collectives. Vous avez la responsabilité de piloter les prestataires missionnés pour ces activités.

En conséquence, pour l'exercice de ces missions, et dans la limite des pouvoirs qui m'ont été délégués, Je vous délègue les pouvoirs suivants sur le territoire français :

1 – dans la matière de la difficulté des entreprises et des copropriétés

- Cas de la prévention de la difficulté des entreprises et des exploitations agricoles

Représenter EDF en tout comité ou toute instance de négociation dans le cadre des mandats ad hoc ou des conciliations ;

- Cas des procédures collectives et de la difficulté des copropriétés

Agir au nom d'EDF pour toutes les actions relatives aux procédures collectives et à la difficulté des copropriétés, déposer toute requête en lien avec les procédures collectives, représenter EDF dans tout comité, représenter EDF lorsque celle-ci est nommée contrôleur de la procédure et d'une manière générale, faire tous actes nécessaires à la préservation des intérêts d'EDF en qualité de créancier, le tout dans la limite d'un plafond de 400 000 euros par opération.

A ce titre, donner tout mandat général ou mandat ad litem à toute société de recouvrement aux fins de procéder pour le compte d'EDF à toute démarche en matière de procédure collective et notamment de déclarer les créances au nom d'EDF et d'accomplir tous actes en relation avec les déclarations de créances.

2 – dans la matière du recouvrement

Donner tout mandat en termes généraux et ad litem à toute société de recouvrement, en vue de recouvrer des créances facturées par toute voie, en ce inclus les requêtes, les référés, les assignations au fond, les instances introduites sur opposition à injonction de payer.

Ces pouvoirs vous sont délégués sans faculté de subdélégation.



Mandat aux fins de recouvrement

Vos références : EOS

Paris la Défense, le 14 décembre 2023

La société ELECTRICITE DE FRANCE (EDF), société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552 081 317, représentée par Monsieur Dominique PRATMARTY, Directeur DPCO, dûment habilité aux présentes :

Donne mandat à la société EOS France, société par actions simplifiées, au capital de 18 300 000 euros, dont le siège social est 74, Rue de la Fédération, 75015 PARIS 15, représentée par Monsieur Matthieu DELAVENNE, Directeur Général, en vertu du contrat dûment régularisé entre les parties, aux fins de :

- Déclarer au nom et pour le compte d'EDF toute créance dans le cadre de procédures collectives dans la limite d'un montant de 500 000 euros et accomplir tous actes en lien avec cette déclaration de créance,
- Procéder à toutes opérations de recouvrement amiable et judiciaire, et à ce titre de déposer toute requête en injonction de payer, assignations en référé et au fond,
- Obtenir en conséquence toutes ordonnances et tous jugements et les faire exécuter par tous les moyens et voies de droits,

Ce mandat est établi pour une durée de 2 années à compter de ce jour.

Fait à la Défense,

Dominique PRATMARTY
Directeur Parcours Clients et Opérations

ID de compte 9223840269

Date	Description	Débit	Crédit
14/06/2023	Facture	21,85 €	
14/07/2023	Facture	24,20 €	
14/08/2023	Facture	45,58 €	
14/09/2023	Facture	50,19 €	
14/10/2023	Facture	67,55 €	
14/11/2023	Facture	57,78 €	
14/12/2023	Facture	120,40 €	
14/01/2024	Facture	236,81 €	
23/01/2024	Paielement		387,55 €
14/02/2024	Facture	152,56 €	
14/03/2024	Facture	79,61 €	
12/04/2024	Facture	41,49 €	
	Totaux	898,02 €	387,55 €
	Passif au 30/05/2024	510,47 €	

Certifié conforme aux écritures comptable le 20/08/2024